

## Compte-rendu Conseil Municipal du 05 Novembre 2019

20h30 salle du conseil de la Mairie de Cussey sur l'Ognon

**Présents** (11) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Bruno PETIET, François-Xavier POUX, Elisabeth RABOLIN, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Maryline VALDUGA, Etienne VUILLEMIN

**Absents excusés** (1) : Carole LAMIELLE

**Pouvoirs** (2) : Stéphane RENAUD à Jean-François MENESTRIER, Laurence RICQ à Maryline VALDUGA

**Secrétaire de séance** : Bertrand RUHIER

---

Ouverture de séance : 20h40

---

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Septembre 2019
- Mise en péril imminent maison Charansol
- Compte de gestion 2019 pour la dissolution du budget 2019-CCAS
- Adhésion payfit pour le 1er juillet 2020
- CLECT
- Choix traiteur repas des anciens
- Age pour bénéficiaire du repas des anciens
- Accord pour travaux sur la voirie – raccordement FREE pour la 4G mobile
- Agents recenseurs
- Indemnisations des agents recenseurs
- Convention salle Roland Boisson Judo (coût chauffage et devis vestiaire)
- Validation mutuelle et prévoyance santé
- Validation projet aire de jeux
- Validation acquéreur maison Mourey
- Questions/points divers

### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 Septembre 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2019.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Mise en péril imminent maison Charansol

L'état de la maison Charansol et les risques potentiels qu'elle représente a motivé la commune à consulter le service juridique du Grand Besançon Métropole pour obtenir des informations sur la mise en péril imminent (MEPI) d'une habitation.

Sans MEPI, la responsabilité du Maire peut être engagée en cas d'accident.

La MEPI peut permettre de sécuriser la propriété en installant une barrière afin d'empêcher des personnes d'entrer et d'installer un panneau indiquant l'interdiction de pénétrer sur la propriété.

Il faut commencer par saisir le tribunal administratif qui nomme un expert lequel évaluera les risques liés à l'habitation. Cette opération est à la charge de la commune. Celle-ci peut être amenée à avancer les frais si le propriétaire ne procède pas aux réparations. Le recouvrement de toutes les sommes avancées par la commune (expert, sécurisations,...) peut prendre du temps. Le percepteur accompagnera la commune dans le recouvrement des sommes dues.

20h52 : arrivée de François-Xavier POUX

Le conseil doit se prononcer sur la mise en péril imminent de la maison Charansol.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Compte de gestion 2019 pour la dissolution du budget 2019-CCAS

Le Conseil avait déjà voté la fusion du budget CCAS avec le budget général (il n'y avait aucun flux en entrée et en sortie sur ce budget).

Le conseil doit se prononcer à présent sur la dissolution du budget 2019 CCAS.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Adhésion payfit pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la commune doit se munir d'un moyen permettant aux usagers de payer en ligne toutes les factures en lien avec la commune. Cela consiste pour la commune à adhérer à un service fourni par le Grand Besançon.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## CLECT

CLECT = Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Cette commission s'est réunie le 26 septembre en vue de valider le montant définitif des transferts de charges liées au transfert de compétences effectué le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle a également validé les dispositions spécifiques qui s'appliquent au transfert de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement, ouvrages d'art.

Le conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du calcul des charges transférées en 2019. Après avoir consulté les derniers ajustements, le conseil municipal décide de voter.

Investissement voirie : 35009€

Fonctionnement : 37956,87 € dont 95 % nous sont reversés

Bonus voirie : Suite à un inventaire précis de l'état des voiries transférées, la voirie de notre commune a été classée en bon état ce qui nous permet de bénéficier d'un bonus de 6635,22€ x 5 ans.

Le conseil doit se prononcer sur le transfert de charges.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 13    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Choix traiteur repas des aînés

Trois traiteurs ont été sollicités pour le repas annuel des anciens : Traiteur et Vins, Maison Cottin et la Vieille Auberge.

Maison Cottin a proposé 3 menus, pour un prix par personne de 25€.

Traiteur et Vins a également proposé 3 menus, pour un prix par personne de 23€.

La Vieille Auberge n'a pas souhaité se positionner sur cette prestation.

L'année dernière, Traiteur et Vins avait été choisi.

Par soucis d'équité, le conseil préférerait une alternance des traiteurs d'une année à l'autre.

Le conseil compare les différents menus proposés et fait le choix du traiteur Cottin.

Les vins seront pris chez Traiteur et Vins.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 13    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Age pour bénéficiaire du repas des anciens

L'âge actuel pour bénéficier du repas des anciens est de 65 ans.

En 2018, il y avait 64 participants (accompagnants compris). Il y aura environ 12 personnes supplémentaires pour cette année.

La capacité de la salle de convivialité (80 places assises) pose un problème de places (anciens + élus effectuant le service) et un problème potentiel de sécurité.

Le conseil propose de ne pas changer l'âge de 65 ans pour cette année, mais propose d'augmenter d'une année tous les 2 ans l'âge pour bénéficier du repas des anciens, et ce à partir de l'année prochaine.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Accord pour travaux sur la voirie – raccordement FREE pour la 4G mobile

La commune a rencontré un prestataire de Free dont la demande est de pouvoir se raccorder à la fibre sur le dernier poteau rue de Sauvagny pour suivre en sous terrain depuis ce poteau jusqu'à l'antenne Free.

Cette demande concerne le Grand Besançon Métropole pour une longueur de 77m et la commune pour 118m, avec un passage uniquement en bordure de voirie (fossé).

Le conseil doit se prononcer sur l'autorisation d'effectuer ces travaux.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Agents recenseurs

Deux personnes s'étaient proposées pour les postes d'agents recenseurs.

Mr Boinot Jean-Claude qui avait postulé, s'est finalement désisté.

Suite à ce désistement, Mme Lenfant Josette est retenue pour le poste

Le conseil doit se prononcer sur le désistement de Mr Boinot et la candidature de Mme Lenfant.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Indemnisations des agents recenseurs

La dotation globale de l'INSEE pour le prochain recensement est de 1875€ (contre 2100€ il y a 5 ans)

Le conseil propose de partager cette dotation entre les agents recenseurs, soit un forfait de 1875€ brut à diviser entre les 2 agents.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Convention salle Roland Boisson Judo (coût chauffage et devis vestiaire)

Ce point concerne la convention avec l'association de Judo pour la salle Roland Boisson (comme il y a une convention avec Familles Rurales pour cette salle)

La commune avait proposé un coût du chauffage pour l'association au prorata temporis avec une remise pour aider l'association qui débute. Le montant demandé était de 150€.

L'association de Judo a trouvé ce montant un peu élevé et met en avant des aménagements de vestiaires qu'elle a apportés à cette salle. Le Conseil relève que des travaux ne peuvent être engagés sans consultation au préalable de la commune.

Le conseil, dans sa réflexion, souhaite soutenir le tissu associatif et permettre une certaine équité. Ainsi, le conseil propose la mise à disposition gracieuse de la salle Roland Boisson pour cette année à l'association de Judo.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### Validation mutuelle et prévoyance santé

Concernant la mutuelle et prévoyance santé du personnel de la commune, celle-ci propose de participer à hauteur de 10€ par mois et par agent pour chacune des prestations.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Validation projet aire de jeux

Le conseil doit décider s'il autorise la commune à réaliser un espace intergénérationnel et ainsi pouvoir déclencher les demandes de subventions concernant ce projet. Les travaux pourront démarrer avant l'obtention des subventions.

Suite à la 1<sup>re</sup> proposition du cabinet BEJ s'élevant à 532400€, jugée trop élevée par le conseil municipal au regard du budget initialement prévu, il est décidé de solliciter l'ensemble des organismes proposant des subventions afin de déterminer l'enveloppe à réduire.

En fonction du retour des organismes financeurs, la municipalité s'engage à revoir en premier lieu une partie du projet, et dans un second lieu de phaser sur plusieurs années la création complète de l'espace intergénérationnelle.

Le conseil doit se prononcer sur cette proposition.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 13    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Validation acquéreur maison Mourey

Un seul dossier a été remis à la commune suite à l'appel à candidature pour la vente de la maison Mourey. Proposition d'un montant de 11 000€. Démolition de la bâtisse pour positionner sur le terrain un garage.

Le conseil doit se prononcer sur l'acceptation de ce projet de Mme Messelot.

Le conseil procède au vote :

**Pour** : 13    **Contre** : 0    **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

## Questions/points divers

1/ devis de bois pour l'exploitation des parcelles 7, 8, 9 et 4. Entreprise Petite retenue : 11632,50€

2/ devis consultatif WC Loc pour l'école primaire pendant la période des travaux : 1235€/mois. Ce montant est jugé trop important et les toilettes situés dans les autres bâtiments seront utilisées.

3/ embauche d'une secrétaire à temps partiel. Un entretien a été effectué mais la personne a finalement obtenu un temps plein dans une autre commune à partir du début de l'année prochaine. Cependant, au vu de ses compétences, le conseil souhaiterait lui proposer un temps plein sur la période mi-novembre à fin d'année.

4/ cantine alternative : réunion le 04/11 avec Familles Rurales et l'équipe de pilotage. Passage du surcoût de +0,70€ à +1,04€ dû à un manque de commandes de repas. Le

pourcentage de bio effectif est en dessous de celui annoncé ! (Plus de 8700 repas par an pour la commune). L'expérimentation de cette cantine alternative prend fin début avril.

---

Fin de séance : 23h05

---